

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**Arrêté du 8 octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne**

**NOR : JUSF2528196A**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de l'Essonne

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne.

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> Titulaire : | Madame Charlotte DAYERE |
| <input type="checkbox"/> Suppléant : | Non désigné             |

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaire : Monsieur Stéphane SIMON

Suppléant : Madame Hélène PIRES

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

Titulaires : Monsieur Nabil AMAR  
Monsieur Joël CARISTAN  
Madame Catherine VERDEJO  
Madame Delphine REMY  
Monsieur M'Hamed GOUAL

Suppléants : Madame Floriane CESENA  
Monsieur Pierre KEITA  
Monsieur Najib LAHYANI  
Monsieur Jean CORTANA  
Non désigné

## **Article 2**

L'arrêté du 31 janvier 2023 susvisé est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 08/10/2025

**Le directeur territorial de la PJJ de l'Essonne**

**Monsieur Hakim TILOUCH**